

Date rédaction	01/2022	Lieu	Mairie déléguée de Tourlaville	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	3/06/2022		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubari)					
Mme Christine Léonard	Titulaire				x
Mme Marie-Noëlle Le Borgne	Suppléante			x	
Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)					
Mme Nicole Belliot Delacour	Titulaire			x	
M. Nicolas Lemarchand	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)					
M. Jean-Pierre Estace	Titulaire			x	
Mme Martine Coutanceau	Suppléant			x	
Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)					
Mme Muriel Jozeau Marigné	Titulaire				x
Mme Nathalie Renard	Suppléante				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Michel Travers	Titulaire				
M. Stephane Lefevre	Titulaire				
M. Jean Nicolas Doucet	Suppléant			x	
Poste à pourvoir	Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance					
Port du Becquet					
M. Alain Chartier	Titulaire			x	
M. Alexandre Hamel	Titulaire			x	
M. Gérard Goueslain	Suppléant				x
M. Rodrigue Malo	Suppléant				x
Port Lévi					
M. Richard Berger	Titulaire			x	
M. Serge Boivin	Suppléant				x
Port Pignot					
M. Jack Letellier	Titulaire			x	
M. Jean-Claude Legat	Titulaire			x	
M. Philippe Folliot	Suppléant			x	
Port de Roubari					
M. Jacques Lavenan	Titulaire				x
M. Claude Maunoury	Suppléant			x	
M. Rémi La Roque	Suppléant			x	
Autres participants					
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale				x
M. Daniel Denis	Conseiller départemental			x	
Mme Stéphanie Coupé	Conseillère départementale				x
M. Gilles Lelong	Conseiller départemental			x	
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	
M. Arnaud Leroux	Chef du service portuaire et aéroportuaire			x	

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 3 juin 2022, à la mairie déléguée de Tourlaville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence, puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PORT DU BECQUET

I – Rapport d'activité :

M. Letteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

	2021
Nettoyage mensuel des cales	X
Mise en place de signalétique : ancien abri des douanes et chapelle	X
Entretien des bordures et terre-pleins	X
Pose échelles et réparation (en concertation avec l'association)	X
Peinture des rambardes	X
Travaux de maçonnerie sur la jetée	X

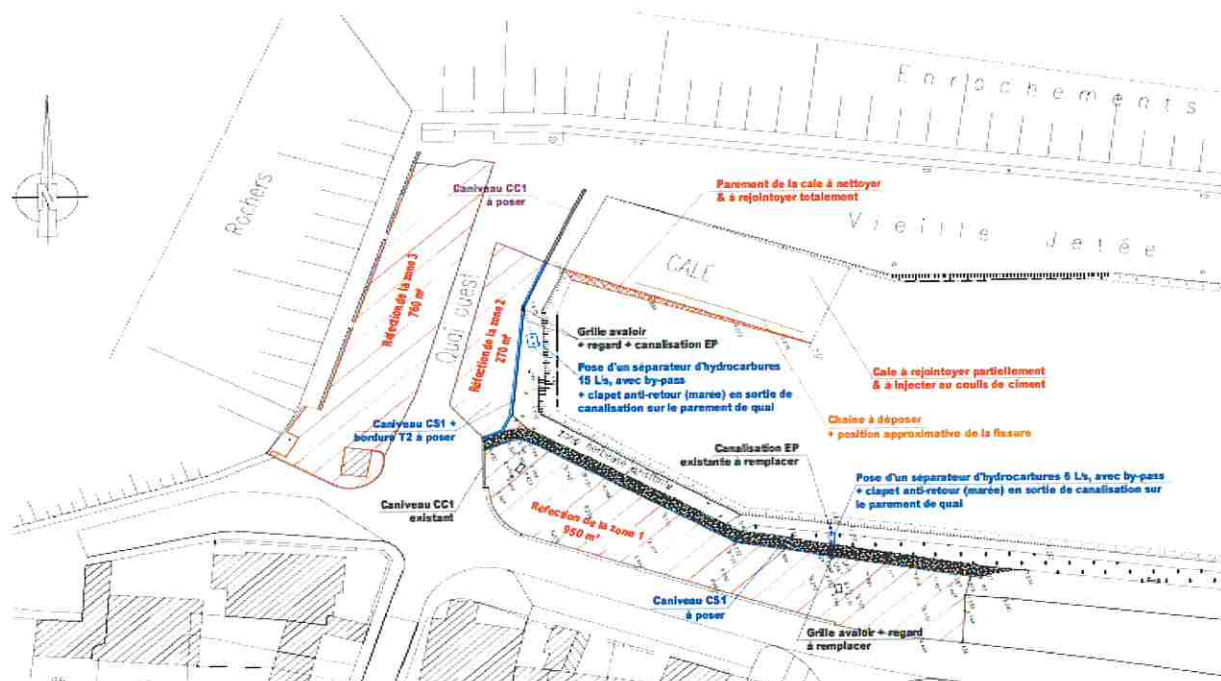
Le montant total des travaux et achats de fonctionnement concernant le port du Becquet pour l'année 2021, s'élève à 429,61 € TTC, correspondant à :

- des consommables pour 290,41 € TTC ;
- des plaques signalétiques pour 130,21 € TTC.

M. Letteissier informe des travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- peinture du musoir ;
- reprise du trottoir en arène granitique.

Il poursuit en présentant les travaux de réparation de la cale et de la réfection de la voirie, ainsi que de mise en œuvre d'un séparateur d'hydrocarbures. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas pour un montant d'investissement de : **159 532,39 € TTC**.



M. Gautier demande s'il y a des questions.

M. Chartier fait part de sa satisfaction sur les travaux réalisés mais a relevé un problème entre l'enrobé sur le quai et la partie laissée brute « en terre », celle-ci risquant de partir à la mer.

M. Lelong demande la fréquence de nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures.

M. Leteissier répond qu'un contrôle visuel est effectué par les agents de l'agence portuaire départementale nord, la vidange étant effectuée par une société spécialisée à la demande.

M. Chartier fait part que les fixations d'échelles ont été fabriquées et sont à disposition pour effectuer les changements. Il signale un trou dans la digue sud au niveau de l'échelle 21.

M. Leteissier prend note afin de faire le nécessaire.

M. Chartier informe de la mise en place d'un bac à marée par l'association au bout du parc à bateaux. Il explique qu'il y avait beaucoup de déchets ramassés par les plaisanciers, l'association se chargera de vider le bac.

Il informe qu'une poubelle sans propriétaire identifié est placée sur le port. Il indique qu'il a été remarqué un problème sur les chaînes mères.

M. Leteissier répond que cela a été pris en compte et sera remplacé.

PORT LEVI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

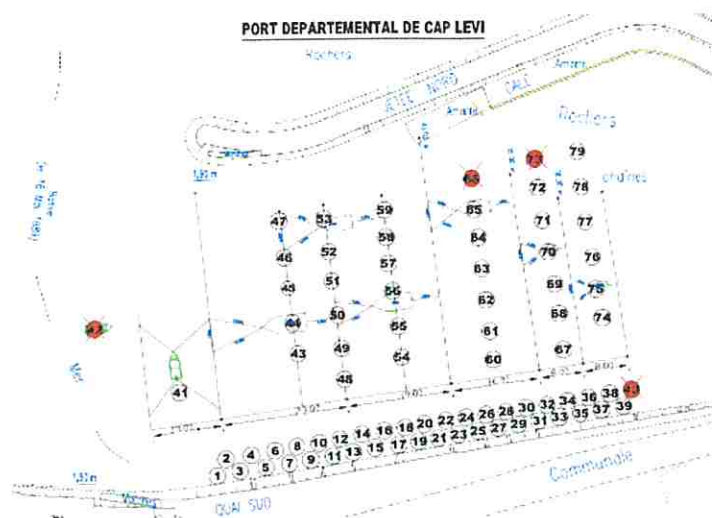
	2021
Nettoyage mensuel de la cale et escaliers	X
Entretien des bordures	X
Entretien terre-plein	X
Pose arène granitique	X

Le montant total des travaux et achats de fonctionnement concernant le port Lévi pour l'année 2021, s'élève à 290,41 € TTC correspondant à l'achat de consommables.

M. Gautier fait part d'une demande pour l'année 2023 concernant une exposition sur le port ayant pour thématique « Les Shadocks », et demande l'avis du conseil portuaire.

Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable à cette demande.

M. Leteissier informe de la demande de l'association qui souhaite réduire le nombre de places dans le port de Lévi, à savoir supprimer les postes 66,73,42 et 40.



M. Gautier demande si ces postes sont occupés.

M. Leteissier répond qu'ils sont inoccupés, le nombre de mouillages passerait de 79 à 75 postes.

L'avis du conseil portuaire est demandé.

Avis favorable à l'unanimité.

M. Leteissier informe qu'une nouvelle AOT sera rédigée.

M. Gautier demande s'il y a des questions.

M. Hamel demande le nombre de professionnels dans le port Lévi.

M. Leteissier répond qu'il reste un professionnel.

M. Berger demande la possibilité de repeindre le cabanon.

M. Leteissier répond qu'il n'y a pas de problème, mais demande également à ce que l'association se rapproche de la commune avec de connaître le RAL à utiliser.

PORT PIGNOT

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

	2021
Nettoyage mensuel de la cale	X
Entretien des bordures et terre-plein	X

Le montant total des travaux et achats de fonctionnement concernant le port Pignot pour l'année 2021 s'élève à 708,41 € TTC correspondant à :

- achat de consommables 290,41 € ;
- intervention sur le pied de cale par l'entreprise Ludovic Robert 418,00 €.

M. Leteissier informe que conformément à ce qui avait été décidé lors du dernier conseil portuaire, le 21 janvier 2022, l'autorité portuaire a procédé, avec la remorque de l'association de port Lévi et des membres de l'association de port Pignot, au déplacement du navire de Mme Follet. Il remercie les associations pour l'aide apportée lors de cette opération.

M. Gautier demande s'il y a des questions.

M. Letellier informe du changement de deux échelles en coordination avec l'agence portuaire nord. Il retrace l'historique sur le financement prévu de ces équipements, et de l'accord de M. Morin qui avait été acté. Il rappelle que le coût d'une échelle fabriquée par la société NORMECA s'élevait à

2 400 € TTC sans la pose. L'association a demandé que l'entreprise établisse une facture au nom du Département, mais NORMECA a refusé car le tarif ne serait pas le même. M. Zamouth a envoyé un courriel refusant une subvention couvrant le montant de l'équipement.

M. Letellier fait part de sa déception suite à la réception du courriel. Il déplore le traitement de ce dossier et fait part que cette opération avait été prévue afin d'économiser l'argent public.

M. Gautier informe qu'il s'agissait d'un accord avec M. Morin acté lors d'un conseil portuaire, la problématique vient des règlements administratifs, et il s'interroge sur le financement des échelles par l'association.

M. Letellier explique qu'historiquement l'association participe aux travaux du port.

M. Gautier répond que le Département est prêt à fournir 1 ou 2 échelles et informe qu'il va prendre contact avec NORMECA afin d'avoir des explications sur la différence de tarif appliqué entre le Département et l'association. Il précise que l'on ne peut agir à postériori, mais que l'on peut étudier le remplacement d'une autre échelle afin de clore cet arriéré.

M. Letellier informe que le projet d'élevage d'ormeaux dans la baie de la Mondrée n'existe plus, mais qu'un nouveau projet de culture d'algues sur les anciennes tables à huîtres qui se « baladent » a vu le jour. Les bouées ne sont pas mises en place. La D.D.T.M a pris acte afin que Mme Follet pose des bouées, ce qui n'a pas été réalisé à ce jour.

M. Gautier répond que ce projet est situé en dehors du domaine portuaire, néanmoins le Département peut relancer la D.D.T.M afin que le balisage soit effectué.

M. Gautier demande sous quel nom a été menée l'enquête publique.

M. Letellier répond qu'il s'agit de Mme Follet, et qu'un état d'es lieux a dû être effectué par la D.D.T.M. Il précise qu'il n'a pas eu de détails fournis sur cette nouvelle activité, mais qui risque d'y avoir des problèmes de logistiques sur le port.

M. Letessier confirme qu'il n'y a pas eu de demande particulière sur ce dossier.

PORT DE ROUBARI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

	2021
Nettoyage mensuel de la cale et escalier	X
Entretien des bordures	X
Déblaiement des galets	X
Travaux de maçonnerie sur l'escalier	X
Peinture musoir	X
Reprise du terre-plein	X

Le montant total des travaux et achats de fonctionnement concernant le port de Roubari pour l'année 2021, s'élève à 2 196,01 € TTC correspondant à :

- achat de consommables 290,41 € ;
- fabrication d'une porte pour l'abri par l'entreprise Villette 1 905,60 €.

M. Leteissier présente les travaux d'investissement réalisés, à savoir des travaux de maçonnerie de confortement du musoir et la pose d'enrochements par l'entreprise GTM Normandie Agence TPC pour un montant de : **69 454,00 € TTC**.

Il précise que le positionnement des enrochements au niveau de la cale de mise à l'eau a été fait en concertation avec l'association.

Mme Leborgne signale qu'il y a un problème au niveau des enrochements, fragilisant la voie communale.

M. Leteissier répond qu'il ne peut apporter de réponse à ce problème, celui-ci ne se situant pas sur le domaine portuaire.

Mme Leborgne informe que cela pose une vraie problématique à la commune.

M. Gautier souligne que ce n'est pas dans la concession portuaire et qu'il faut redéfinir les périmètres de chacun.

M. Leteissier fait un point sur la police portuaire et informe de la prise d'un AVURNAV concernant le remplacement de la balise HOUMAIZEL :

VZCZCSUJ7932

RR RBDIMOD RBDHTAU RFFJYNC RFFKZSC RFFJC DE RFFJC 3005 1530736 ZNR UUUUU R 020726Z JUN 22 FM COMNORD TO RBDIMOD/MODUK NAVY RBDHTAU/HYDROUK TAUNTON AIG 1909 INFO ZEN/GPD MANCHE ZEN/GROUPE 1 BT UNCLAS SIC JPL MSGID/TEXTE/COMNORD/2001571/2022//

SUBJ/AVURNAV LOCAL CHERBOURG

AVURNAV LOCAL CHERBOURG 1294/22

ANTIFER - BARFLEUR

UNE BOUEE AVEC LES CARACTERISTIQUES LATERALE TRIBORD A ETE MOULEE EN REMPLACEMENT PROVISOIRE DE LA BALISE HOUMAIZEL PORTEE DISPARUE. LA BOUEE N'EST PAS EQUIPEE D'UN FEU.

POSITION (WGS84) : 49-41.76N 001-16.85W.

LA PLUS GRANDE PRUDENCE EST RECOMMANDEE.

BT

M. Larocque fait part que les travaux se sont bien déroulés, il précise qu'il y a 40 postes et non 42, il y a 2 postes visiteurs.

M. Leborgne fait remarquer que les bacs à marée ne sont pas utilisés à bon escient.

M. Leteissier répond que c'est un problème de civisme, et que cela ne relève pas des tâches de l'agence portuaire.

M. Leborgne s'interroge sur une communication par voie de presse pour un rappel au civisme.

M. Lelong souligne qu'un bac à marée doit ressembler à autre chose qu'à une poubelle.

RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS DES PORTS DU VAL DE SAIRE

M. Leteissier informe que l'année 2021 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Il explique le changement de réglementation concernant les plans de réception et de traitement des déchets. Les ports patrimoniaux du Val de Saire vont pouvoir être exemptés (après déclaration auprès de l'administration) s'ils sont intégrés dans un système de traitement des déchets (déchetterie).

M. Gautier demande s'il y a des questions.

M. Hamel demande ce qu'il en est de l'installation des totems prévus sur les ports.

M. Gautier répond que ce dossier est toujours d'actualité, les crédits sont inscrits mais la personne en charge de ce dossier ayant quitté la collectivité, c'est désormais **M. Leroux** qui va le reprendre. Il s'agit d'une commande globale sur les ports départementaux qui devraient être actée en décembre.

Mme Leborgne demande ce qu'il en est du projet d'aménagement de terreplein.

M. Gautier précise que ce dossier va être repris, mais le terreplein a été remis en état. Il poursuit en expliquant qu'il y va y avoir une politique des ports départementaux afin d'aller plus loin en termes de risques de pollution de déchets y compris sur les terrepleins.

Des travaux seront effectués dans les 5 ans pour s'inscrire dans cette politique, tous les flux devront être récupérés dans l'ensemble des ports.

M. Chartier revient sur le dossier déposé au Département concernant la porte et la fenêtre de l'ancien abri SNSM, la porte devant être rabotée car il est difficile de l'ouvrir.

M. Gautier informe que cela relève du service des bâtiments et qu'il va renouveler la demande.

M. Gautier se félicite des échanges avec les associations.

Aucune question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie pour les différentes initiatives et la coopération avec les services du Département, il souligne la particularité de travailler avec les associations et le bénéfice qui en ressort pour tous, et lève la séance.

Saint-Lô le 5 septembre 2022

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois